



LE HAM
(53250)

BULLETIN MUNICIPAL 2022



Mairie: 5 rue de la Grotte - 02 43 03 97 07 - mairie.leham@wanadoo.fr

<http://www.leham.mairie53.fr/>



En ce début d'année l'équipe municipale se joint à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux pour 2023 ; vous trouverez dans ce bulletin municipal l'actualité municipale de l'année passée, cela vous permet aussi d'avoir des nouvelles de la vie associative qui fait la richesse de notre commune. J'adresse mes remerciements aux bénévoles qui œuvrent au quotidien pour vous proposer des animations tout au long de l'année, si vous souhaitez les rejoindre et vous investir, vous trouverez les coordonnées des présidents dans ce bulletin.

Concernant les travaux, il a été mis fin au cycle d'investissements prévus sur trois ans (2018-2020) qui concernaient la réfection de la rue principale (réseaux d'eaux potable et pluviales, voirie, accessibilité des Personnes à Mobilité Réduites), les aménagements d'un espace verts, mais également de toilettes publiques et d'une aire de jeux, qui ont été terminés en début d'année 2022. Quelques retards ont été constatés suite aux à la crise sanitaire, aux problèmes d'approvisionnement et aux disponibilités des entrepreneurs. Ils représentent 26 568,40€ TTC au total et ont été budgétairement difficile à assumer sans emprunt, ce qui explique cette répartition sur trois ans.

Des travaux ont aussi été effectués en 2022 : la réhabilitation d'une tourbière (2 000 €), de travaux d'isolation de la salle socioculturelle (12 577,20€), des éclairages à la salle des arts (799,44€), des luminaires LED installés à l'église (579,65€), à noter que le four du restaurant scolaire a été payé intégralement sur l'exercice 2022 (9 994,80 €) ...

Des bâtiments communaux nous ont causé quelques soucis : la toiture de l'Espace des Arts était percée et a nécessité des réparations.

De plus, des travaux imprévus ont été constatés en décembre . L'ampleur est telle que l'église est malheureusement fermée au public pour une durée indéterminée.

l'église nécessite des travaux lourds de réhabilitation, en effet les murs prennent l'humidité et le ravalement extérieur du mur de soubassement a été retiré pour permettre un séchage optimal. Ils seront refaits à la chaux ce qui permettra de les laisser respirer. La toiture a aussi souffert, des ardoises tombent du clocher et les abat-sons sont à bout de souffle.

La municipalité a fait appel à la fondation du patrimoine pour des conseils techniques et a ouvert une souscription a été ouverte, elle est déductible des impôts, le montant de don est totalement libre pour les personnes qui sont attachées à ce monument patrimonial de notre commune et qui souhaitent participer à sa rénovation.

Les finances sont saines et nous avons profité de la fin programmée du seul et unique emprunt en 2023, pour en prendre un nouveau d'un montant de 160 000 sur 10 ans. Il était temps de se saisir de l'occasion puisque les taux d'intérêts ont remonté tout au long de l'année 2022.

Le conseil municipal a souhaité acheter une maison en vente depuis longtemps sur la place de l'église afin de le mettre à la location. Le logement sera réhabilité énergétiquement afin de pouvoir accueillir un ménage courant 2023. Il nous paraissait essentiel de ne pas laisser trop de maisons vides dans le bourg pour le rendre attractif. Le terrain associé à ce bien est très intéressant et pourrait faire l'objet d'une construction neuve.

Nous vous espérons nombreux aux vœux de la municipalité le samedi 28 janvier à 11 heures, à la salle socio-culturelle. En attendant de pouvoir nous retrouver pour ce moment convivial, nous vous souhaitons une excellente année 2023, qu'elle vous procure joie et bonheur.

Le mot des élus

Hamoises, Hamois, c'est toujours un plaisir et un bonheur de vous présenter nos vœux à vous toutes et tous qui contribuez quotidiennement à faire vivre notre commune, et saluer ainsi une nouvelle année.

Que 2023 soit sous le signe d'espérances, de souhaits et de projets, individuels et collectifs, une très belle année, empreinte de joies familiales, de convivialité et de bonheurs partagés.

L'année passée de nombreux projets communaux ont vu le jour, nous essaierons de continuer sur cette lancée, avec autant de dynamisme et d'enthousiasme.

Nous remercions chaleureusement toutes celles et ceux qui nous entourent et œuvrent au quotidien au service de notre commune: l'ensemble du Conseil Municipal, ainsi que l'ensemble du personnel municipal. Merci aux membres et bénévoles des associations, aux entrepreneurs, merci à chacun personnellement.

Grâce à vous tous, Le Ham existe, se dynamise et vit!

Bonne lecture, avec nos Meilleurs souhaits pour 2023 !



Sébastien RAGOT,
1er Adjoint



Alexandra FONTAINE,
2ème Adjointe



Frédéric BARRÉ,
3ème Adjoint



Patricia
DOUILLET



Frédéric
ATTHAR



Emmanuelle
MORICE



Christian
GARNIER



Frédérique
MATIGNON



Sophie
DEROUET



Jérôme
RENARD

Le conseiller municipal, Jérôme RENARD a donné sa démission avec prise d'effet au 1er juillet 2022, suite à son déménagement, nous le remercions vivement pour son implication dans la vie communale et lui souhaitons de s'épanouir dans ses nouveaux projets.

LES SERVICES COMMUNAUX

Service administratif

THIBAULT Nathalie

Nathalie a été mise à disposition à la Commune de LE HAM en avril 2021 par une autre collectivité et à ensuite été mutée en date du 1er juillet 2021 dans notre structure.

Service bâtiments et espaces verts

NORMAND Michael

Michael occupe son poste depuis 2018, il était auparavant un poste au service espaces verts de Villeneuve Saint Georges.

Service enfance

THEBAULT Elodie

Élodie est arrivée dans notre structure le 1er septembre 2021, elle assure la garderie, l'accompagnement à la restauration scolaire, ainsi que la surveillance le temps du midi, elle effectue les états des lieux lors des locations de salles communales.

Service restauration scolaire

BLANC Valérie

Valérie assure principalement la préparation des repas de restauration scolaire, ponctuellement, elle effectue les états des lieux lors des locations de salles communales et peut venir en renfort pour divers travaux communaux. Elle exerce depuis 2005 dans notre commune.



Rappel des horaires de la Mairie :

Le lundi de 9h à 12h	le mardi de 9h à 12h et de 14h à 18h
Fermeture le mercredi	Le jeudi de 9h à 12h
Le vendredi de 14h à 17h	le samedi de 9h à 12h

Rappel des horaires de la Garderie (LE HAM):

Les lundi, mardi, jeudi de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h 30
Le vendredi de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h00.

FINANCES

En 2022, le budget voté s'élevait à **341 841.07 euros** en investissement et **554 981.58 euros** en fonctionnement, il s'équilibre en dépense et en recette.

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Budget N	Chapitre	Libellé	Budget N
011	Charges à caractère général	208450	70	Produits de services, domaine, vente	23252,14
012	Charge de personnel et frais	181580	73	Impôts et taxes	21500
014	Atténuation de produits	25000	731	Fiscalité locale	197000
65	Autres charges de gestion	54500	74	Dotations, participations	69101
66	Charges financières	1230,38	75	Autres produits de gestion	10000
67	Charges spécifiques	500	77	Produits spécifiques	100
68	Dotations aux provisions	5597,69	042	Opération d'ordre, transfert entre section	129,6
023	Virement à la section	78123,51	043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	0
DEPENSES DE L'EXERCICE		554981,58	RECETTES DE L'EXERCICE		321082,74
			R002	Resultat reporté ou anticipé	233898,84
					554981,58

INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Libellé	Budget N	RAR	Chapitre	Libellé	Budget N	RAR
20	Immobilisations incorporelles		243,93	13	Subventions d'investissement		38546,5
21	Immobilisations corporelles	16654	38846,05	16	Emprunt et dettes assimilées	160000	
23	Immobilisations en cours	213123,51		10	Dotations, fonds divers	60117,06	
16	Emprunt dettes assimilées	16000		021	Virement de la section de fonctionnement	78123,51	
001	Solde d'exédent négatif reporté	56973,58		23	Immobilisations en cours		
				16	Emprunt dettes assimilées		
				28	Amortissement des immobilisation	5054	
				040	Opérations d'ordre transfert entre sections	62571,06	
DEPENSES DE L'EXERCICE		302751,09	39089,98	RECETTES DE L'EXERCICE		303294,57	38546,5
RAR + Nouveau crédits		341841,07		RAR + Nouveau crédits		341841,07	

Etat de la dette :

Il se compose de deux emprunts souscrits auprès du Crédit Agricole à un taux fixe de 2.59% et du Crédit Mutuel à un taux fixe de 1,25%.

	Échéance	Dettes d'origine	Taux Fixe / Variable	Montant d'échéance	Montant des Intérêts	Montant du Capital	Durée de l'emprunt	Fin	Capital restant d0
CREDIT AGRICOLE Candélabres suite à	10/01/2023	70 000,00	2,59	2 579,36	129,8	2 449,56	10	2 024	15 147,20
	10/04/2023			2 579,36	113,94	2 465,42			12 681,78
	10/07/2023			2 579,36	97,97	2 481,39			10 200,39
	10/10/2023			2 579,36	81,9	2 497,46			7 702,93
				10 317,44	423,61	9 893,83			
CREDIT MUTUEL Travaux divers	15/03/2023	160 000,00	1,25	4 261,45	476,45	3 785,00	10	2 032	148 680,35
	15/06/2023			4 261,45	464,63	3 796,82			144 883,53
	15/09/2023			4 261,45	452,76	3 808,69			141 074,84
	15/12/2023			4 261,45	440,86	3 820,59			137 254,25
				12 784,35	1 393,84	11 390,51			
TOTAL		230 000,00		23 101,79	1 817,45	21 284,34			144 957,18

TARIFS COMMUNAUX

Les salles et la cellule réfrigérante

SALLE SOCIOCULTURELLE

	COMMUNE	HORS COMMUNE	ASSOCIATIONS COMMUNALES	ASSOCIATIONS HORS COMMUNE
ASSEMBLÉE GEN. SÉPULTURE VIN D'HONNEUR	50 €	60 €		
MARIAGE	155 €	190 €		
BANQUET	120 €	145 €		
SAINT SYLVESTRE	310 €		1 gratuité ou forfait saisonnier (30€/70€) ou tarif hamois	tarif hors commune
Vaisselle incluse dans le tarif de la locatio, 0,30€ le Kw/h				
ELECTRICITE	Gratuite pour l'école			

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

	COMMUNE	HORS COMMUNE	ASSOCIATIONS COMMUNALES	ASSOCIATIONS HORS COMMUNE
ASSEMBLÉE GEN. SÉPULTURE VIN D'HONNEUR				
MARIAGE				
BANQUET	35 €	35 €	gratuite	35 €
SAINT SYLVESTRE				
Pas de vaisselle fournie				
ELECTRICITE	Incluse			

SALLE D'EXPOSITION

	COMMUNE	HORS COMMUNE	ASSOCIATIONS COMMUNALES	ASSOCIATIONS HORS COMMUNE
ASSEMBLÉE GEN. SÉPULTURE VIN D'HONNEUR	40€/Jour (gratuit pour les artistes)	50€/Jour (gratuit pour les artistes)		
MARIAGE				
BANQUET				
SAINT SYLVESTRE			1 gratuité puis 20€ la semaine ou 5€ le week-end	40€ la semaine ou 20€ le week-end
Pas de vaisselle fournie				
ELECTRICITE	Incluse			

CELLULE REFRIGÉRANTE

	COMMUNE	HORS COMMUNE	ASSOCIATIONS COMMUNALES	ASSOCIATIONS HORS COMMUNE
LOCATIONS	50 €	70 €		gratuite
CAUTION	85 €			

Les autres tarifs communaux

FUNÉRAIRE

	DUREE (ANNEES)	MONTANT
CONCESSION	30	60 €
	50	100 €
CAVURNE	30	250 €
	50	300 €
CONCESSION + CAVEAU	30	1 600 €
	50	1 700 €

PHOTOCOPIES

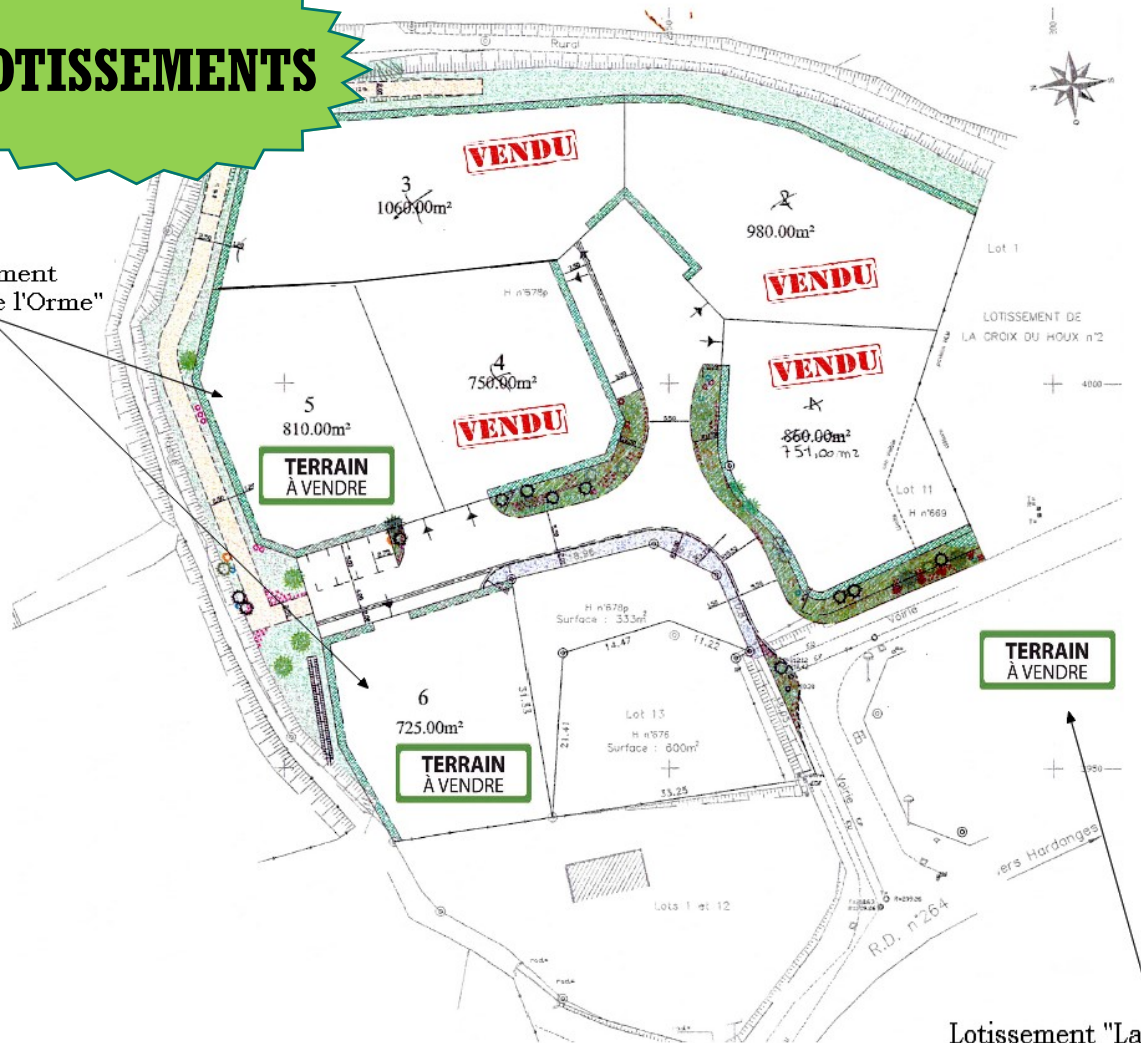
	A4	A3
N&B	0,20 €	0,40 €
COULEUR	0,25 €	0,50 €

RPI - SCOLAIRE

CANTINE (Prix du repas)	enfant	3,20 €
CANTINE (Prix du repas)	adulte	4,00 €
GARDERIE (forfait annuel)	15€ le 1er enfant	10€ les suivants

LOTISSEMENTS

Lotissement
"Le Clos de l'Orme"



Lotissement "La Croix du Houx"



LOTISSEMENT LE CLOS DE L'ORME

A ce jour, il reste 2 parcelles disponibles :

- Parcelle n° 5 — 810m²
- Parcelle n° 6 — 724 m²

Une de ces parcelles est en cours d'acquisition par un particulier.

LOTISSEMENT LA CROIX DU HOUX

A ce jour, il reste 1 parcelle disponible :

- Parcelle n° 2 — 607m²

Lotissements paysagers situés à 3km de la Nationale 12.

TARIF : 8€ le m² permettant une accession facile à la propriété (**libre de constructeur**)

LES TRAVAUX COMMUNAUX 2022

TOILETTES PUBLIQUES

Les travaux de constructions des toilettes publiques aux normes PMR (personnes à mobilité réduite) se sont terminés, c'est l'entreprise locale CFL (Françoise LIGEON) qui était en charge de la majeure partie de ces travaux.

Le coût total des travaux s'élève à 9 565.20€ TTC,

Les menuiseries ont été fournies et posées par l'entreprise PROCLAIR, la couverture par l'entreprise HOCDET CIRET et la plomberie par l'entreprise DV ENERGIE.

Ces travaux ont prévus en 2021 initialement ont pris un peu de retard de par des difficultés d'approvisionnement compliqués et un planning chargé de l'autoentrepreneur choisi.

AIRE DE JEUX

L'Aire de jeux a été montée par nos membres du Conseil Municipal avec l'aide de quelques bénévoles en janvier 2022.

Un devis a été validé pour l'acquisition d'une table de pique-nique junior, incluant un jeu de l'oie, des bancs, assis/debout, poubelles, et cendriers. Les travaux des toilettes publiques et la création de l'Aire de jeux ont été subventionnés par la Région.



RENOVATION D'UN BUREAU A L'ÉTAGE DE LA GARDERIE



Un bureau a été réhabilité par l'agent municipal.

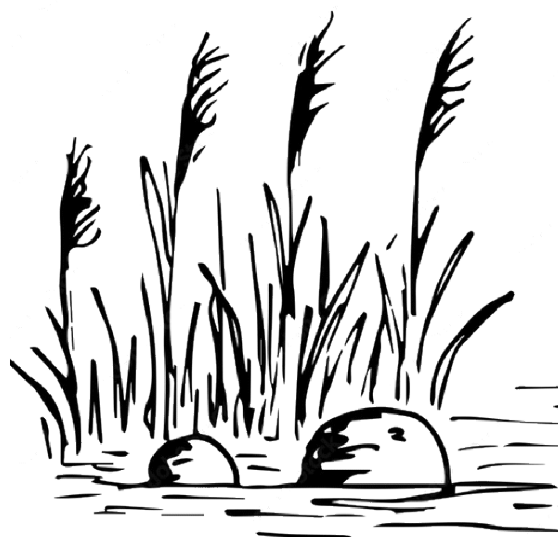
Les travaux ont été réalisés en régie en décembre 2021 et janvier 2022

Les travaux de l'étage de la garderie sont subventionnés par L'Etat et le Département, en lien avec de la salle des fêtes, dont les travaux d'isolation ont été réalisés en 2021.

TOURBIERE + RAPPEL VENTE DE BOIS + TARIF

Avec l'aide de Mayenne Nature Environnement et du Conservatoire Régional des Pays de la Loire, une tourbière a été réhabilitée à l'étang de Bondi. Des arbres ont été coupés et le sol sera arrasé pour permettre le développement d'une faune particulière.

Vous pouvez retrouver ce panneau
à l'étang de Bondi



Restauration de la Tourbière de l'étang de Bondi

Le Ham (53)

Une tourbière, est une zone humide, colonisée par la végétation, dont les conditions écologiques particulières ont permis la formation d'un sol constitué d'un dépôt de tourbe.

La tourbière, un MILIEU UNIQUE

C'est une véritable ressource de biodiversité spécifique : de nombreuses plantes particulières y élisent domicile dont des Sphaignes.

C'est une rareté écologique : en France, seulement 0,2% du territoire est composé de tourbières.

La tourbière, un MILIEU ECOLOGIQUEMENT IMPORTANT

C'est une zone puissante de stockage du dioxyde de carbone (CO2). Elle stocke 1400 tonnes de CO2/Hectare/An.

Les tourbières font partie des écosystèmes qui possèdent la plus haute densité de carbone.

Le stockage de carbone y est plus important que dans une forêt et y est plus durable.

La tourbière, un MILIEU A RESTAURER

Couper les quelques arbres du site permettra de restaurer la tourbière, qui actuellement se dégrade et rejette alors du CO2 au lieu d'en capturer. C'est l'entreprise de réinsertion Etudes et Chantiers de Villaines la Juhel qui fera ses travaux.

Il est ensuite prévu de décaper la surface pour enlever les ronces et les stolons des fougères. Ce sont les élèves du lycée agricole de Rochefeuille qui interviendront.

Deux drains traversent la tourbière, ils seront bouchés afin de restaurer le fonctionnement hydrologique et optimiser son fonctionnement.

PROJET PRAT
Site de la tourbière de l'étang de Bondi
1. Couverture de la tourbière
2. Couverture de la tourbière
3. Couverture de la tourbière
4. Couverture de la tourbière
5. Couverture de la tourbière
6. Couverture de la tourbière
7. Couverture de la tourbière
8. Couverture de la tourbière
9. Couverture de la tourbière
10. Couverture de la tourbière

Une restauration ambitieuse et accompagnée

Les élus de la commission espaces verts ont souhaité agir dès qu'ils ont eu connaissance de la localisation et de l'importance de la tourbière. Grâce à ses partenaires et à des subventions, le projet est accompagné financièrement et techniquement.

Une convention tripartite a été signée entre la commune, l'association Mayenne Nature Environnement et le Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire.

Elle prévoit le suivi biologique (développement des espèces) et l'entretien de cet espace naturel à protéger.

Début des travaux: fin septembre 2022

DEPENSES		RECETTES	
Etudes & Chantiers		Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays de la Loire (50%)	2000
Abattage des arbres	4000	Autofinancement (50%)	2000
Total	4000	Total	4000



LE HAM - L'Eglise

Une collecte de fonds est en cours auprès de la fondation du patrimoine.

Située au cœur de la commune, l'église Notre-Dame du Ham témoigne de diverses campagnes architecturales allant du IXe au XXe siècle.

En 1962, le Père Chardon, curé du Ham, entreprend la remise en état de l'église avec des bénévoles de la commune: des vitrages, des carreaux de céramique et des fresques sont réalisés. Prêtre, instituteur et peintre-céramiste, le Père Chardon a réalisé des « vitrages » dans plus de 70 églises et chapelles en France et à l'étranger.

Dans le cadre d'un programme de travaux destinés à remédier aux problèmes d'humidité et de délabrement de l'édifice, la toiture du clocher, les soubassements et la façade vont être restaurés.

Un soutien de 2 000 euros permettrait d'envisager sereinement la réalisation des travaux, synonyme de préservation de ce monument, témoin de l'histoire communale.

La Fondation du Patrimoine, Créée en 1996 et reconnue d'utilité publique, est aujourd'hui la première organisation à but non lucratif en France de soutien au patrimoine, qu'il soit bâti, mobilier ou naturel.

Elle agit concrètement pour sauver et préserver chaque année des centaines de monuments, églises, théâtres, musées, lavoirs, moulins à travers toute la France et notamment dans les territoires en difficultés économiques.

Depuis sa création, la Fondation du patrimoine a soutenu plus de 30 000 projets. Elle contribue au bien commun notamment au travers de son label et grâce aux dons et aides publiques qu'elle reçoit et mobilise à travers le mécénat participatif (crowdfunding).

Chaque don permet ainsi d'agir concrètement ! (Le montant du don est libre et déductible de vos impôts).

► Participez à la restauration d'une Eglise millénaire

◆◆ LE PROJET

Située au cœur de la commune, l'église Notre-Dame du Ham témoigne de diverses campagnes architecturales allant du IXe au XXe siècle.

A l'extérieur, le mur nord de la nef présente encore trois ouvertures romanes, près de la chapelle formant le transept, une fenêtre en arc brisé date du 15e siècle, tandis que la tour-clocher est construite par l'architecte Pierre-Jean Dromer en 1868.

Au XXe siècle, le Père Chardon, curé du Ham, entreprend la remise en état de l'église en 1962 avec des bénévoles de la commune: des vitrages, des carreaux de céramique et des fresques sont réalisés. Prêtre, instituteur et peintre-céramiste, le Père Chardon a réalisé des « vitrages » dans plus de 70 églises et chapelles en France et à l'étranger.

Dans le cadre d'un programme de travaux destinés à remédier aux problèmes d'humidité et de dégradation de l'édifice, la toiture du clocher, les soubassements et la façade vont être restaurés. C'est donc une occasion unique de nettoyer, protéger et faire revivre l'église historique du Ham.

◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

La légende veut que la construction primitive ait été prévue sur un autre site à la Rousselière, où l'eau était plus abondante. Curieusement, le travail accompli par les ouvriers le jour était anéanti la nuit. Mais un matin, un ruisseau apparaît dans le bourg : la Vierge en avait tracé le lit pendant la nuit avec sa quenouille, exprimant ainsi sa volonté de voir le sanctuaire au cœur du village.

◆◆ LA MOBILISATION

La commune du Ham a engagé des projets de restauration de son patrimoine afin de le préserver et de le valoriser auprès des habitants de la commune.

Soutenu par la Fondation du patrimoine, le projet de restauration de l'église Notre-Dame du Ham s'inscrit dans une volonté locale et territoriale de préservation et de transmission du patrimoine rural et communal.

Montant des travaux	45 150 €
Objectif de collecte	2000
Début des travaux	01/07/2022



Crédit photos © Mairie du Ham

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'Eglise du Ham

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds substantiels à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/80012
ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
L'Eglise du Ham

Le montant de mon don est de

☐ 80 € ☐ 150 € ☐ 250 € ☐ 500 €

Autre montant _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons

	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €

Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60 % du don dans la limite de 20 000 € ou de 5 % du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.	Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 60 000 €).		

ACQUISITION D'UNE MAISON DE BOURG

La promesse de vente pour l'achat de la maison de bourg a été signée le 19 décembre 2022; la vente aura lieu le 31 janvier 2023.

La Commune a réceptionné les divers diagnostics, des devis sont à l'étude.

La commune de LE HAM s'est lancée dans un réaménagement du centre-bourg pour le rendre plus attractif, ceci pour accueillir de nouveaux habitants.

La réhabilitation d'une maison de bourg qui était en vente depuis longtemps, pourraient permettre de continuer ce projet de réaménagement et accueillir une nouvelle famille.



BOITE A LIVRES & GRAINOTHEQUE

Des boîtes à livres/grainothèques ont été commandées par la municipalité, vous pourrez venir y déposer vos livres et en prendre un à lire si vous le souhaitez, il en va de même pour les graines (plantes, légumes...) le but étant de favoriser les échanges entre administrés de la commune.

Les jeunes du chantier argent de poche ont été missionnés pour les peindre, vous pourrez les découvrir près de l'aire de jeux, dans le bourg.



Echanger / Donner / Recevoir



Luis et Mathis ont participé à des tâches administratives et techniques lors de leur chantier argent de poche du mois d'octobre.

Merci à eux pour leur investissement !



VIE CITOYENNE



CSNJ :

csnj-rennes.contact.fct@intradef.gouv.fr

Ou par téléphone : 09 70 84 51 51
(numéro d'appel non surtaxé)

- du lundi au jeudi de 09h00 à 11h30 et de 13h15 à 16h00

- le vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h15 à 15h30

Ou par courrier adressé au :

Centre du service national et de la Jeunesse
Quartier Foch
BP 21
35998 RENNES Cedex 9



Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser. Son recensement citoyen (parfois appelé par erreur *recensement militaire*) fait, il reçoit une *attestation de recensement*. Il doit présenter cette attestation lors de certaines démarches (par exemple, pour son inscription au bac avant 18 ans). Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC).

- Si vous êtes né Français, vous devez faire votre recensement citoyen à compter de votre 16^e anniversaire et jusqu'à la fin du 3^e mois qui suit.
- Si vous êtes devenu Français entre 16 et 25 ans, vous devez vous faire recenser dans le mois qui suit l'obtention de la nationalité française.
- Si vous avez la possibilité de refuser la nationalité française et que vous choisissez d'être Français, vous devez vous faire recenser entre le jour de vos 16 ans et le mois qui suit votre 19^e anniversaire.

Fournir un justificatif concernant le recensement ou la JDC est obligatoire pour s'inscrire, jusqu'à l'âge de 25 ans, aux examens (BEP, Bac, permis de conduire...) ou concours administratifs organisés par l'administration française :

- avant 18 ans, il faut présenter une *attestation de recensement* pour vous inscrire à un examen (BEP, Bac) ou un concours administratif
- à partir de 18 ans, il faut présenter un certificat de JDC pour s'inscrire un examen (BEP, Bac...), à un concours administratif ou à l'examen du permis de conduire en France.

Le recensement permet à l'administration de vous inscrire automatiquement sur les listes électorales à 18 ans. Vous pourrez alors voter dès l'âge de 18 ans, sans faire d'autres démarches.

La démarche se fait à la mairie de la commune de votre domicile (ou de celle où est situé l'organisme auprès duquel vous avez fait élection de domicile).

Si vous perdez ou si votre attestation est volée, vous devez demander une *attestation de situation administrative* à votre centre du service national et de la jeunesse (**CSNJ**). Vous pouvez en faire la demande :

- Soit par mail (avec un scan de votre carte d'identité ou de votre passeport valide)
- Soit par courrier (en joignant la photocopie de votre carte d'identité ou de votre passeport valide)

Il est **obligatoire** de faire le **recensement citoyen**

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ (CNI)

Première demande : Vous pouvez pré remplir le formulaire sur le site internet <https://predemande-cni.ants.gouv.fr/> ou compléter le formulaire CERFA en Mairie, vous devrez connaître l'état civil de vos parents (noms, prénoms, dates et lieux de naissance).

→ Vous devrez joindre un justificatif de domicile à votre nom ou au nom de votre représentant légal (eau, électricité, téléphone, avis d'imposition ou de non-imposition de l'année précédente, attestation d'assurance, quittance de loyer de moins de trois mois (uniquement s'il s'agit d'un bailleur social))

→ Si vous êtes hébergé(e), la pièce d'identité de votre hébergeant, une attestation de domicile de ce dernier pour les personnes majeures vous seront demandées.

→ Pour les enfants en alternance chez le papa et la maman, il faudra fournir une facture et une copie de la carte nationale d'identité des deux parents ainsi que la copie du jugement relatif à la garde alternée ; s'il n'y a pas de jugement, il faudra fournir une attestation sur l'honneur des deux parents prouvant qu'ils ont établi à l'amiable une garde alternée en précisant les périodes de garde de chacun.

→ Vous devrez joindre un extrait d'acte de naissance avec filiation (de moins de 3 mois), sauf pour les personnes nées dans une ville reliée à COMEDec.

→ Il vous sera demandé 2 photos d'identité récentes (recommandations : bouche fermée, pas de cheveux sur les oreilles ni sur les sourcils, pas de lunettes à cause des reflets). Ne pas découper les photographies !

→ Vos empreintes seront prises à partir de 12 ans.

→ Le demandeur doit être présent, même s'il a moins de 12 ans ; un demandeur mineur doit impérativement être accompagné d'au moins un représentant légal.

Renouvellement : Même procédure que pour une première demande.

→ Vous devrez fournir votre ancienne CNI.

Renouvellement suite à une perte ou un vol : Même procédure que celle décrite précédemment.

→ Vous devrez en plus joindre un timbre fiscal de 25€ (à acheter en bureau de tabac ou sur <https://timbres.impots.gouv.fr/>),

→ Un autre document avec photo (permis de conduire, carte vitale, carte professionnelle...). Si vous n'avez pas d'autre document avec photo à fournir, il convient de présenter votre avis d'imposition ou de non-imposition et un livret de famille.



**Les demandes sont transmises à la plateforme d'instruction qui contrôle les demandes reçues.
Elle est seule décisionnaire de la validation des dossiers.**

*Attention, prenez un rendez-vous auprès d'une Mairie munie d'une station biométrique !
Vous devrez venir retirer vous-même votre CNI dans le lieu où vous en avez fait la demande*

Est-on obligé d'avoir une carte nationale d'identité ?

Non, aucun texte ne vous oblige à avoir une carte d'identité. Néanmoins, si vous êtes soumis à un contrôle d'identité, la procédure sera plus longue si vous ne pouvez pas présenter de pièce d'identité.

Par ailleurs, pour la plupart des démarches, il faut prouver son identité. Si vous n'avez aucun titre d'identité, vous risquez donc d'avoir des difficultés.

Il s'agit, par exemple, des situations suivantes :

- Examen ou concours
- Inscription à Pôle emploi
- Inscription sur les listes électorales et vote aux élections
- Opérations bancaires (paiement par chèque, retrait au guichet de votre banque)
- Voyage à l'étranger
- Présentation à des examens médicaux

PASSEPORT

Le coût pour la création d'un passeport :

- 86€ pour une personne majeure
- 42€ pour de 15ans (dans l'année) à 18 ans (dans l'année)
 - 17€ pour les moins de 15 ans

Première demande : Vous pouvez pré remplir le formulaire sur le site <https://predemande-cni.ants.gouv.fr/>, (ce téléservice vous permet aussi d'acheter le timbre fiscal nécessaire) ou compléter le formulaire CERFA en Mairie.

A noter que l'achat du timbre fiscal devra être effectué en amont du rendez-vous.

→ Vous devrez joindre un justificatif de domicile à votre nom ou au nom de votre représentant légal (eau, électricité, téléphone, avis d'imposition ou de non-imposition de l'année précédente, attestation d'assurance, quittance de loyer de moins de trois mois (uniquement s'il s'agit d'un bailleur social))

→ Si vous êtes hébergé(e), la pièce d'identité de votre hébergeant, une attestation de domicile de ce dernier pour les personnes majeures vous seront demandées.

→ Pour les enfants en alternance chez le papa et la maman, il faudra fournir une facture et une copie de la carte nationale d'identité des deux parents ainsi que la copie du jugement relatif à la garde alternée ; s'il n'y a pas de jugement, fournir une attestation sur l'honneur des deux parents prouvant qu'ils ont établi à l'amiable une garde alternée en précisant les périodes de garde.

→ Vous devrez joindre un extrait d'acte de naissance avec filiation (de moins de 3 mois), sauf pour les personnes nées dans une ville reliée à COMEDC.

→ Il vous sera demandé 2 photos d'identité récentes, recommandations : bouche fermée, pas de cheveux sur les oreilles ni sur les sourcils, pas de lunettes à cause des reflets. Ne pas découper les photographies !

→ Vos empreintes seront prises à partir de 12 ans.

→ Le demandeur doit être présent, même s'il a moins de 12 ans ; un demandeur mineur doit impérativement être accompagné d'au moins un représentant légal.

Renouvellement : Même procédure que pour une première demande.

→ Vous devrez fournir votre ancien passeport.

Renouvellement suite à une perte ou un vol : Même procédure que pour une 1^{ère} demande de passeport

🔔 **Les demandes sont transmises à la plateforme d'instruction .Cette dernière contrôle les demandes reçues.**

Elle est seule décisionnaire de la validation des dossiers.



Attention, prenez un rendez-vous auprès d'une Mairie munie d'une station biométrique !

Vous devrez venir retirer vous-même votre PASSEPORT dans le lieu où vous en avez fait la demande

LES FESTIVITÉS

La Galette des aînés

Nos aînés se sont réunis le 22 février 2022 autour d'une galette, reprenant un semblant de vie « normale », ce moment de convivialité a été très apprécié par tous.



La chasse aux œufs et l'ouverture de la pêche

Le 18 avril 2022, jour de l'ouverture de la pêche à l'étang de Bondi, s'est également déroulé une chasse aux œufs de pâques... de quoi occuper petits et grands autour de l'étang!

L'association de pêche de l'étang de Bondi à LE HAM a vu le jour cette année et reprend la gestion de la pêche à l'étang communal.



Les marchés

10/05/2022



Un Marché des producteurs a également eu lieu en octobre.

Et un marché d'hiver (marché de Noël) le 13/12/2022



LES BOUCLES DE LA MAYENNE

Le vendredi 27 mai 2022, nous avons eu le plaisir de voir passer les coureurs des boucles de la Mayenne dans le centre bourg de notre commune. Vous avez été nombreux à les encourager, nous vous en remercions, et en profitons pour féliciter le Français Benjamin THOMAS pour la victoire de cette seconde étape et de la course cycliste.



Merci à tous les bénévoles qui ont assuré
la sécurité des coureurs !



www.bouclesdelamayenne.fr

@boucles53 @boucles53

@bouclesdelamayenne



www.bouclesdelamayenne.fr

Journée pêche des enfants



Source de la photographie : site Facebook de l'association

18/06/2022

Le samedi 18 juin, l'association a organisé une journée d'initiation à la pêche pour les enfants.

Tout le monde semblait satisfait, l'initiation sera très probablement renouvelée l'an prochain.



La fête du 15 août

Afin de préparer les festivités de la fête du 15 Août plusieurs ateliers « Bricolages » ont eu lieu, plusieurs bénévoles ont donné de leur temps pour organiser au mieux ce moment de convivialité. Avec de nombreux exposants, la braderie a été un succès.



Une partie des membres du comité des fêtes





Concours de belote

Organisé par Génération mouvement
Club des Bruyères. (25 octobre 2022)



BINGO

organisé par la municipalité avec le club des Bruyères



Pour les lots, la commune avait commandé
des paniers garnis de produits locaux
chez MLocal, situé à LOUPFOUGERES.

LE 11 novembre 2022

104ème anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918

Un peu d'histoire :

Le **11 novembre 1918** est signée l'Armistice (suspension provisoire des combats dans le but de négocier une fin des hostilités). L'Armistice du 11 novembre 1918 est d'une durée de 36 jours et il est reconduit à plusieurs reprises. Ce n'est qu'au moment de la signature des traités de paix à Versailles, le 28 juin 1919, que la sortie de guerre est actée.

Le 8 novembre 1920, une loi est votée pour qu'un hommage soit rendu aux restes d'un soldat non identifié "*mort au champ d'honneur*".

En parallèle, de 1920 à 1925, 36 000 monuments aux morts sont édifiés en France. Les monuments aux morts deviennent les lieux de commémorations de la Grande Guerre au niveau local. Ils viennent donner une réponse à la forte demande mémorielle des familles.

Un premier défilé militaire commémoratif est organisé le 14 juillet 1919. Il célèbre la victoire des armées françaises sur l'ennemi.

En 1920, la cérémonie prend une dimension nationale avec la volonté d'honorer tous les soldats morts aux combats. Par la suite, les anciens combattants insistent pour que le Parlement déclare le **11 novembre** comme **fête nationale**. C'est l'objet de la loi du 24 octobre 1922.

Trois porte drapeaux (Lucas GARNIER, Sylvain RENAUD, Loïc ROULAND) accompagnent les élus, les anciens combattants et leur famille au cours de cet hommage



Le bleuet est le symbole de la solidarité nationale envers les anciens combattants et victimes de guerre.

Il est mis à l'honneur ce vendredi 11 novembre 2022

Les ateliers de Noël

Les 12 et 26 novembre 2022, le comité des fêtes a organisé des ateliers de Noël, auxquels tous les habitants étaient bienvenus.

Afin d'égayer la commune durant la période des fêtes de fin d'année, tout en limitant la consommation électrique, les habitants se sont mobilisés pour créer de jolis décors!

Un grand merci à l'entreprise LAVALEUR pour le don de palettes.



 **Atelier de Noël**
Décorons notre village ensemble 

SAMEDI 12 NOVEMBRE 2022
(A partir de 16 ans)
DÈS 14H À LA SALLE D'EXPO
Premiers préparatifs (découpes, «gros» travaux)

SAMEDI 26 NOVEMBRE 2022
(Ouvert à tout âge)
DÈS 14H À LA SALLE D'EXPO
Décoration, peinture, ...

Nous souhaiterions créer des sapins en palettes à chaque entrée de bourg, décorer un sapin qui sera fourni par la commune et créer des silhouettes et autres personnages de Noël.

ATELIER PARTICIPATIF :
chacun peut apporter des chutes de bois, du matériel de découpe, de la peinture, ...



Point sur la communication

Vous pouvez suivre l'actualité et les dates importantes via le site internet de la commune :

<https://leham53.fr/>

Mas également par le biais de notre site FACEBOOK et l'application mobile INTRAMUROS

<https://fr-fr.facebook.com/LeHamMayenne/>

INTRAMUROS APPLICATION MOBILE

Depuis sa création en 2017, IntraMuros propose une solution prête à l'emploi pour les communes.

L'application IntraMuros permet de garder un lien en temps réel avec les habitants de la commune.

C'est un outil exclusivement pensé et développé pour les besoins de communication des administrations locales.

Les administrés reçoivent nos alertes directement sur leur smartphone. Ils accèdent au journal de la commune, aux événements de leur bassin de vie et aux points d'intérêt touristiques.

Vous pouvez ainsi utiliser les services que nous mettons à votre disposition tels que l'annuaire, le signalement d'un problème, les sondages, les associations, les écoles ...

LA CHASSE :



L'année 2022/2023 a commencée par une passation au niveau des membres du bureau : Mr Claude RONCIN a laissé sa place après 25 années de présidence et après 22 années Mr Gérard RENARD a laissé sa place de vice-président en étant tout deux toujours présents au sein du bureau. Au nom de la Société St Hubert nous tenons

à les remercier pour l'implication exemplaire durant ces nombreuses années.

Notre société se porte bien avec 40 adhérents dont 3 femmes et un plan de chasse similaire aux autres années avec toujours un manque de petit gibier et une présence identique des grands gibiers.

Nous tenons à remercier l'ensemble des propriétaires ainsi que la municipalité.

MEILLEURS VŒUX

Contacts co-présidents :

RENARD DAMIEN 06 87 76 21 51 & THEBAULT Olivier 06 87 05 28 76

COMITÉ DES FÊTES :

En 2022, après deux réunions printanières avec les habitants pour discuter de l'avenir de l'association et de ses missions, le comité s'est réorganisé et vous a proposé diverses animations :

- * Chasse aux œufs le lundi de pâques (renouvelée en 2023)
- * Marchés de producteurs locaux, saisonniers (printemps, automne, hiver)
- * Fête du 15 août
- * Ateliers préparation du 15 août et décorations de Noël pour le bourg



Nous souhaitons continuer ces animations pour 2023. Nous en proposerons également d'autres dont un repas dansant à la salle des fêtes le Samedi 4 mars (sur réservation).

Nous continuerons des activités sous forme d'ateliers où nous apprécions la participation de tous et à tout âge alors n'hésitez surtout pas à venir.

Nous remercions chaleureusement tous ceux et celles qui nous aident sans être membres du comité : les bricoleurs, les peintres, les donneurs/prêteurs de matériel, les monteurs et démonteurs de barnums, les installateurs de fanions, les serveurs, ceux qui nous encouragent, etc....

Nous remercions Nathalie à la mairie pour son aide administrative, la mairie de Courcité pour la plupart des modèles des décorations de Noël, ainsi que l'entreprise Lavaleur pour ses palettes.

Je remercie également chaleureusement les membres du comité, toujours motivés pour animer notre village.

Si vous souhaitez nous rejoindre comme membre du comité, c'est avec grand plaisir que nous accueillons les nouveaux. Pas besoin d'être 100% disponible à tous les événements ou réunions.

Notre assemblée générale aura lieu le mardi 24 janvier 2023.

Frédérique Matignon (présidente)

Brigitte Houlbert (trésorière)

Nikita Savary (secrétaire)

Clément Roussel (trésorier adjoint)

Charlène Roussel (secrétaire adjointe)

Le Club des Bruyères :

Les activités du club ont repris timidement en 2022 en fonction de la situation sanitaire. Les jeux ,les cartes ont eu lieu chaque premier mercredi du mois. Un bingo a été organisé en partenariat avec la mairie, un après midi apprécié par l'ensemble des participants.2022 c'est aussi la reprise du concours de belote.

La visite du pot au lait à Villaines la Juhel à été un moment agréable.

Vous aurez connaissance des dates à retenir sur votre agenda pour l'année 2023 lors de notre **Assemblée Générale le mercredi 18 janvier 2023 à 14heures salle communale de le Ham.**

Dans l'attente de se retrouver toutes et tous le bureau vous présente à vous et à vos proches ses vœux les meilleurs et surtout une bonne santé pour l'année 2023.



Les Anciens combattants AFN

Nos cérémonies du 8 mai et 11 novembre se sont déroulées avec un public plus nombreux.



Les AFN remercie la commune pour la subvention accordée.

Bonne année et bonne santé à tous!

L'association de pêche de l'étang de Bondi

L'association remercie les élus pour le versement de la subvention qui a permis de rouvrir l'étang de Bondi sereinement.

Merci également à nos pêcheurs, petits et grands pour leur présence. Merci aux Hamois et Hamoises pour leur présence lors de la journée conviviale qui a été organisée et sera renouvelée en 2023.

Le bureau

Président : Dylan DOUILLET

Vice Président : Sébastien LETERTRE

Trésorier : Alain JEANNEAU

Secrétaire : Vincent LANOE

Membres actifs : Christian LAVALEUR, Claude RONCIN, Mickaël RIPAULT, Grégory CARRÉ, Paul RAMON.



ASSOCIATION « FOOTBALL CLUB DE L'AISNE »

Pour la saison 2022/2023, le club compte 223 licenciés : 28 vétérans , 57 seniors ,13 U18 (en entente avec Pré en Pail et St Pierre des Nids), 12 U15 (également en entente), 11 U13, 42 jeunes de U6 à U11 (dont 10 filles), 13 féminines de U12 à U15.

1 équipe vétéran, 3 équipes senior , 2 équipes Futsal ,1 équipe U18 , 1 équipe U15 , 1 équipe U13 , 1 équipe U11 et 1 équipe U13 sont engagées cette année .

C'est un début de saison plutôt satisfaisant pour toutes les équipes (même si l'équipe B va devoir lutter pour le maintien cette saison) A noter l'excellent début de saison pour les U11 qui devrait jouer au niveau supérieur lors de la seconde phase... Bravo à eux et aux éducateurs qui font un excellent boulot.

Cette année, le club bénéficie d'un emploi civique (Martin Rublier) pour œuvrer aux entraînements des jeunes la semaine pour les jeunes et aux matchs le samedi ...Par la même occasion le club tenait à remercier tous les bénévoles, les éducateurs qui œuvrent pour les entraînements, l'organisation des matchs jeunes et seniors, et aussi pour l'organisation des différentes manifestations, au cours de la saison

Ce club a une nouvelle fois organisé une action humanitaire en envoyant des anciens maillots de Javron-Neuilly et du Ham en Afrique.

Le gros bémol: le club a été confronté à plusieurs vols sur les différents stades cette année... Voilà les petites infos du FC Aisne .

Le club en profite pour souhaiter une bonne année 2023 à tous et toutes !



Association pour la Défense de l'Environnement
et du Bien vivre A Crennes-Le Ham-Villaines (ADEBVF)

Suite à ce nouveau projet d'éoliennes sur notre commune, notre association, née en Janvier 2021, compte à ce jour 422 adhérents sur les 3 communes, dont 134 sur notre commune de Le Ham.

Comme vous le savez peut-être déjà, l'association a pour buts de :

- Défendre l'environnement et protéger les espaces naturels, le patrimoine bâti, la qualité des paysages, des sites et du patrimoine.
- Défendre le cadre de vie, l'environnement, la propriété, la tranquillité, la santé et la sécurité des habitants

Nous souhaitons faire entendre notre voix citoyenne sur la commune et nous sommes très inquiets à propos du nouveau projet d'éoliennes en étude sur notre commune, l'implantation de telles machines au cœur d'un bassin de vie n'est pas sans conséquences, elle nous fait craindre le pire pour les années à venir.

L'encerclement de notre commune par un deuxième parc n'est-il pas de trop?

Les nuisances engendrées sont de plusieurs ordres: **Nuisances auditives, Pollution visuelle diurne et nocturne, Dépréciation immobilière, Impact important sur la faune, Effets stroboscopiques .**

Ce projet ne doit pas être pris à la légère, il modifiera durablement notre cadre et notre qualité de vie, les rentrées d'argent mises en avant par l'exploitant (NEOEN) viendront-elles compenser ces nuisances pour notre commune?

L'enquête publique qui se tiendra au printemps 2023 en mairie sera l'occasion pour tous de se prononcer sur la pertinence de ce projet.

Meilleux Voeux 2023!

Le président





Amicale du RPI Le Ham-Loupfougères

L'amicale c'est quoi ?

C'est l'association des parents d'élèves du RPI le Ham et Loupfougères.

L'amicale, c'est quatre réunions par an, en soirée, suivie d'un moment convivial !

A chaque rentrée, une réunion de rentrée est organisée afin d'apprendre à se connaître et partager nos idées.

L'amicale c'est qui ?

L'association est ouverte à tous les parents d'élèves !

Si vous avez un ou des enfant(s) scolarisé(s) depuis cette année ou depuis plusieurs années et

si vous n'avez pas osé jusqu'à maintenant nous rejoindre,

si vous pensez ne pas avoir le temps,

si vous croyez que nous sommes une équipe au complet, et qu'il n'y a plus de place pour vous?

Alors détrompez-vous ! Et rejoignez-nous !

Peu importe le moment de l'année, vous êtes les bienvenus, alors n'hésitez pas à passer nous voir, cela ne vous engage en rien !

L'amicale ça sert à quoi ?

L'objectif de l'association est de rassembler des fonds pour en faire profiter nos enfants dans le cadre scolaire.

Pour cela nous organisons chaque année, un loto et une vente de chocolats.

Nous sommes à l'écoute de nouvelles propositions...

Nous avons la chance d'avoir une équipe pédagogique investie, nous devons l'aider à réaliser différents projets de sorties pédagogiques et culturelles.

L'amicale peut prendre en charge le transport et lors de voyages de plusieurs jours, l'amicale participe généreusement pour réduire le budget familial et ce sera le cas en mars 2023, pour une classe de neige !

Nous participons également lors d'achat de matériels selon les besoins de l'équipe enseignante.

Actuellement le bureau est composé de deux parents et d'une dizaine de membres :

Présidente : Caroline FESTOC (amicalepilehamloupfougeres@gmail.com 06.83.44.86.33)

Trésorière : Magalie TRILLARD (christophe.trillard@orange.fr 06.74.62.51.74)

UNE BELLE ANNÉE 2023 A TOUS

**Réservez la date du LOTO
le Samedi 5 février 20h30**

(ouverture des portes 19h30 A la salle des fêtes du Ham)

Nous comptons vivement sur votre présence pour passer une belle soirée !

LES DATES A RETENIR EN 2023

(Dates communiquées en amont de la publication du présent bulletin,
sous réserve de la possibilité de maintien dû aux conditions sanitaires)

La soirée « CHOUCROUTE » du FC de l' AISNE se tiendra le 14 janvier 2023

Galette et Assemblée Générale - Génération mouvement Club des Bruyères : 18 janvier 2023

Assemblée générale du Comité des fêtes : 24 janvier 2023

Vœux du Maire - 28 janvier 2023

Soirée dansante - comité des fêtes - 4 mars 2023

Fête communale - comité des fêtes : 15 août 2023

Concours de belote - Génération mouvement Club des Bruyères : 18 avril et 24 octobre 2023

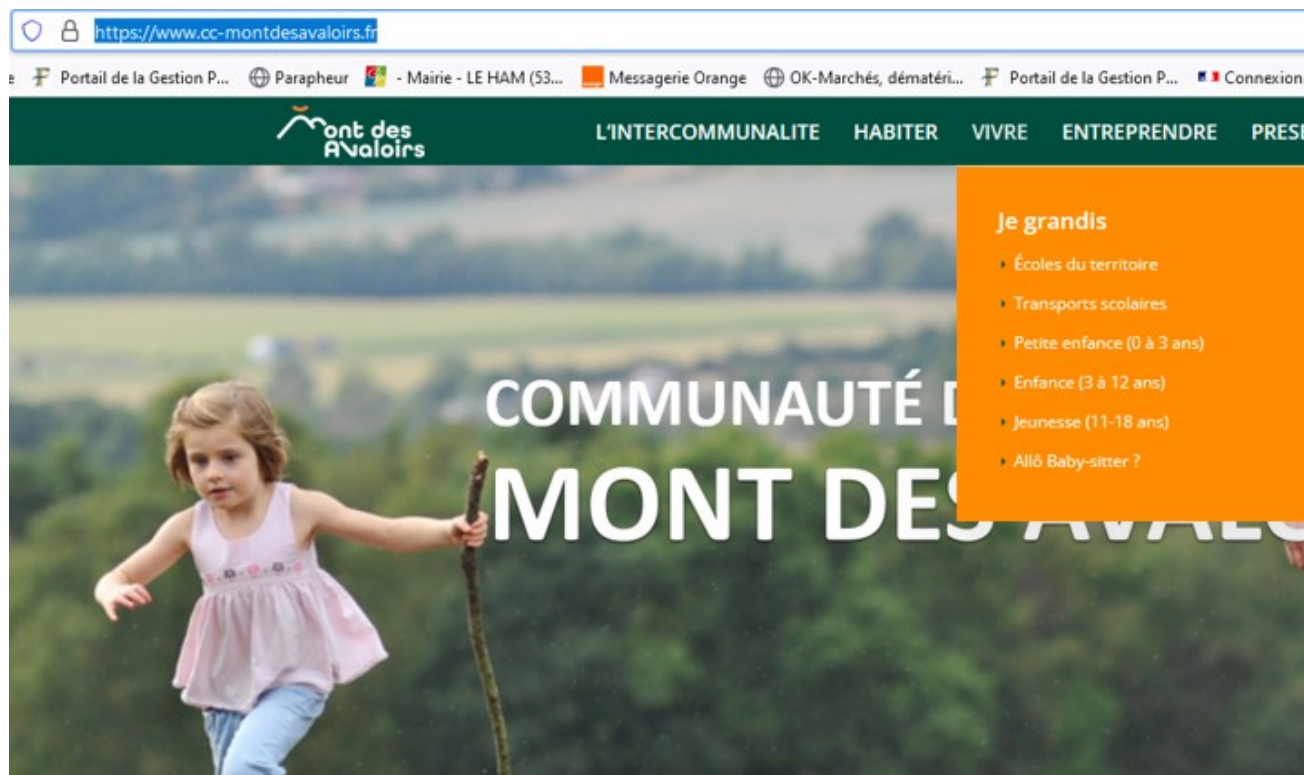
Sortie pédestre - Génération mouvement Club des Bruyères : 3 juillet 2023

*Certaines dates ne nous ont pas encore été communiquées, n'hésitez pas à nous suivre sur les réseaux,
sur notre site internet et/ou à nous contacter (mairie/associations)*

Garde d'enfants:

Une assistante maternelle agréée sur la commune
THEBAULT Gaëlle - Les Gouhonnieres — 02 43 03 91 30

Vous pouvez retrouver les informations relatives à la petite enfance/enfance/jeunesse sur le site de la Communauté de



VIE ECONOMIQUE

Nelly Gilet - 5 Rue principale - 02 43 03 97 06

Café restaurant tabac

Frédérique MATIGNON - 7 rue de la grotte - 06 88 97 90 53

Ostéopathe pour animaux

Lavaleur Concept's Habitat - Bellevue – 02 43 03 97 26

Réalisation de projets aménagements /réhabilitation de A à Z

Atelier de fabrication, bureau d'études au Ham- <https://www.lavaleur.fr/>

EURL CFL Carrelage – Vieux Cour – 06 82 70 73 89

Carreleur

Richard Nicolas - Les Haies - 06 03 64 03 40

Travaux Publics : Installation et assainissement de fosses septiques, , location de matériel avec chauffeur, aménagement de cour, démolition, terrassement de maison individuelle...

SA Salin Agriculture 53 - Bellevue– 02 43 03 97 76

Concessionnaire DEUTZ FAHR

RENARD Damien— Choubert—06 87 76 21 51

Absysdesign—Grégory CARRE—Le Bas Chérance—06 03 91 72 03

Webdesigner Indépendant

Service de remplacement Agricole—DOUILLET Patricia - 06 36 62 01 56

FERMES AGRICOLES

APPERT Alain La Motte

BEASSE Eric Haut Eclair

BRINDEAU Jean-Marc La Molière

EARL Bel Horizon Bel Horizon (Rouland Jean Noel)

EARL la Crételière La Crételière (MORICE Yannick & Emmanuelle)

EARL de La Haie La Haie (Barré Jérôme Barré Frédéric)

EARL Des Gouhonnières Les Gouhonnières (Thebault Olivier)

EARL Douillet Les Aulnays (Douillet Patricia Douillet Daniel)

EARL La Bellangerie La Bellangerie (Lanoé Vincent)

EARL Haie Sainton La Haie Sainton (Taupin Didier Taupin Sylvie)

GAEC Bas Bray Bras Bray (Creusier Manon & Pascal)

GAEC Bel Air Bel Air (Leloup Léandre Crison Didier)

GAEC de la Bretonnière La Bretonnière (Renaud Sylvain et Kévin)

GAEC de la Fraubée l'Elée (Favris Adrien, Barbier Fabien, Mézière Christophe, Renard Didier)

GAEC la Heslière La Heslière (Ledain Jackie et Yanis, Blanche Stéphane)

GAEC Goulifer—FOUCAULT Baptiste , VALLEE Eric Goulifer

HARREAU Jean-Claude -Les Géraumières

LAVALEUR Christine – Chêne Buin

ROBILLARD Arnaud La Boutevillière

RONCIN Jérôme Les Litières

THEBAULT Nicolas Les Marcilles

TRILLARD Christophe Les Erablais



FABRIQUER SON COMPOST

Comprendre l'intérêt du compostage avant de faire du compost

Pourquoi composter ?

Pour rendre à la terre ce qu'elle nous a donné. Les déchets organiques, appelés biodéchets, constituent aujourd'hui un tiers de nos poubelles. Ces 100 kilos de déchets annuels par personne peuvent échapper à l'incinération ou l'enfouissement sous terre et refertiliser les sols grâce au compostage.

Sous l'action de la chaleur et avec un apport en oxygène suffisant, des micro-organismes et macro-organismes se développent au sein du composteur. Ces derniers dégradent alors la matière organique, la transformant en un amendement de qualité à épandre sur les sols ou à mettre au pied de vos plantes pour les nourrir.

Recycler et composter ses déchets est un véritable geste écocitoyen permettant de diminuer son empreinte écologique. Pour chaque kilo de compost créé, cinq kilos de déchets sont sauvés de l'incinérateur, tout en garantissant un fertilisant naturel.

Cibler une méthode de compostage adaptée au logement

Plusieurs solutions de compostage existent : que vous viviez en ville ou à la campagne, vous en trouverez une adaptée à vos besoins !

Le compostage en tas consiste à entasser tous les déchets à un endroit choisi, facile, non ? Adaptée pour les grands jardins, cette forme de compostage est simple à réaliser et ne nécessite pas beaucoup d'intervention. Le tas peut être agrandi autant que souhaité. En revanche, le temps de dégradation de la matière est long et irrégulier, car le tas est exposé aux intempéries.

Le compostage en bac est la méthode privilégiée pour les moyens et petits jardins, le compostage en bac s'avère plus esthétique qu'un simple tas trônant sur le gazon. À l'abri des aléas climatiques, les déchets se dégradent plus rapidement dans un composteur domestique. Cette technique de compostage requiert une surveillance régulière pour éviter tout risque de sécheresse ou d'humidité trop forte. La contrainte de place est aussi à prendre en compte. Veillez donc à choisir un bac à compost adapté à la taille de votre jardin mais aussi à la consommation alimentaire de votre foyer.

Le lombricompostage : faire du compost en appartement, c'est possible grâce au lombricomposteur. Vous pouvez installer cette boîte à étages sur votre balcon ou terrasse, et même à l'intérieur du logement. Véritable écosystème, il abrite des vers de terre inoffensifs qui se délectent de vos restes organiques.

L'idéal pour valoriser vos biodéchets ! Rassurez-vous, le lombricompostage ne génère normalement aucune mauvaise odeur.

Que vous achetiez un composteur ou que vous le fabriquiez vous-même, n'installez pas votre bac à compost au hasard. Privilégiez un emplacement à la fois ombragé et ensoleillé, si possible à l'abri des intempéries. Le composteur doit être facile d'accès, ni trop loin ni trop près de la maison. Il serait dommage que recycler vos biodéchets devienne une corvée !

Trier correctement ses déchets organiques

Recycler les déchets putrescibles vous permettra de faire dégonfler vos ordures ménagères d'un tiers ! Mais pas question de trier n'importe comment. Bien composter, ça s'apprend :

Les déchets de la cuisine (épluchures de légumes et de fruits, coquilles d'œufs concassées, restes de repas (hors viande, os, poisson), croûtes de fromages, marc de café et sachets de thé (sans agrafes).

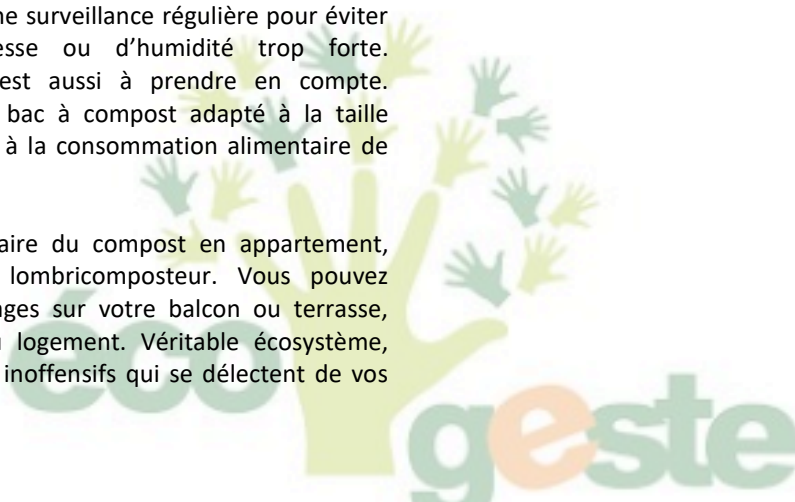
Les déchets de la maison (papier, essuie-tout, mouchoirs, litières d'animaux herbivores, cheveux, ongles coupés...)

Les déchets verts et bruns du jardin (fleurs coupées ou fanées, mauvaises herbes qui ne sont pas en graines, feuilles mortes, tontes de gazon en petite quantité, broyat de branches, écorce, paille, copeaux de bois...)

Certains déchets sont à éviter : les os, les restes de viande et de poisson, les corps gras, les sacs biodégradables des supermarchés ou encore l'ail et l'échalote qui sont vermifuges. Dans tous les cas, veillez à broyer ou couper en petits morceaux les biodéchets à composter pour faciliter leur décomposition.

N'oubliez pas, un bon tri des déchets est le premier pas vers un compost de qualité.

Pour réussir son compost, il convient de varier les apports de biodéchets. Un mélange équilibré se compose généralement d'environ deux tiers de matière humide riche en azote (les déchets verts), pour un tiers de matière sèche carbonée (les déchets bruns). Pensez donc à alterner les couches de déchets verts et de déchets bruns.





PERMIS DE VEGETALISER

Vous pouvez participer à la végétalisation de votre ville et planter dans les espaces publics grâce au « permis de végétaliser ».

On vous explique...

Vous pouvez en faire la demande directement à la mairie. Vous y expliquerez votre projet et s'il est accepté, vous obtiendrez une convention d'occupation du domaine public en vous engageant à ne pas utiliser de pesticides et à ne pas entraver la circulation des riverains, des poussettes et des fauteuils roulants.

Vous devrez privilégier les variétés locales et robustes ainsi qu'entretenir leurs plantations (arrosage, taille, désherbage). Enfin, les récoltes du potager seront mises à la disposition de chacun et ne pourront être vendues.

Avec un permis de végétaliser, vous pouvez planter un peu partout, au niveau des pieds d'arbres, sur votre façade ou dans des jardinières mises à disposition par votre mairie. Des fruits, des légumes, des fleurs, des plantes grimpantes,... **Cela dépendra des spécifications données par la mairie.**

Les végétaux permettent une amélioration de la qualité de l'air et le développement de la biodiversité. D'un point de vue esthétique, la verdure apportera charme et poésie à votre commune.

Finalement, planter au coin de sa rue, c'est apporter sa pierre à l'édifice. Et le permis de végétaliser a aussi l'avantage de créer des liens entre les habitants qui sont amenés à se rencontrer, jardiner ensemble et profiter d'une ville plus jolie et plus accueillante.



PERMIS DE VEGETALISER

Faites de la commune votre jardin !

Vous souhaitez embellir un pas de porte, une jardinière, une rue...

prenez contact avec les services municipaux
par téléphone au 02.43.03.97.07
ou par mail : mairie.leham@wanadoo.fr

BELLE PLANTE
CHERCHE UN POT(E)



PERMIS DE VÉGÉTALISER

Informations – service environnement – mobilité, aux communes

Lancement de projets d'Énergie partagée : PRODUISON ET CONSOMMONS UNE ÉNERGIE RENOUVELABLE ET LOCALE !

Les projets d'énergie partagée permettent de bénéficier localement des retombées économiques de la production d'énergie, ces ressources restent et sont utiles pour le territoire. Ces initiatives collectives s'inscrivent dans de nouvelles coopérations entre les acteurs locaux et les professionnels de l'énergie, tout en favorisant une meilleure sensibilisation de chacun aux enjeux de transition énergétique

Ainsi, habitants, entreprises, agriculteurs et collectivités sont invités à participer aux événements début 2023 pour développer collectivement des projets de production et de consommation d'énergie renouvelable. Les communes, entreprises, agriculteurs... qui souhaitent proposer des terrains (parking, friche...) ou des bâtiments pour ces projets, sont les bienvenus. La CCMA a identifié un terrain qu'elle propose pour un projet photovoltaïque.

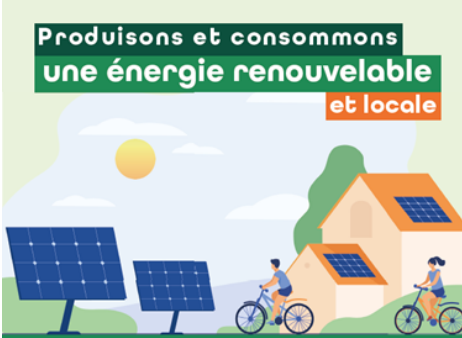
L'énergie produite par les différents projets pourrait ensuite être partagée entre les participants, permettant ainsi à chacun de réduire sa facture énergétique.

Programme de mobilisation :

31 janvier, soirée de lancement : Ciné débat et temps convivial au cinéma L'Aiglon à Saint Pierre des Nids

28 février, Soirée d'information sur les projets d'énergie citoyenne

Fin mars, visite d'un site et retour d'expérience



Produisons et consommons une énergie renouvelable et locale

Citoyens, agriculteurs, entreprises, participez à la construction de **projets coopératifs** de production et d'autoconsommation d'énergie.

Soirée de lancement - Ciné débat et temps convivial
Mardi 31 janvier, Cinéma L'Aiglon, Saint-Pierre-des-Nids

Soirée d'information sur les projets d'énergie citoyenne
Mardi 28 février, lieu à définir

Visite d'un site et retour d'expérience
Fin mars, date et lieu à définir

Atelier Act ENR : vivre un projet énergie citoyenne en une soirée
Mardi 2 mai, lieu à définir

Plus d'infos au 02 43 30 11 11 ou sur www.cc-montdesavaloirs.fr

Mont des Avals
Communauté de communes

Solutions Habitat, information, permanence et accompagnements individuels pour les logements

Au niveau départemental, un numéro unique renseigne sur toutes les questions liées à l'habitat : 08 06 70 53 53 (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 – appel non surtaxé au prix d'une communication locale). La CCMA propose en complément différents services de conseil et d'accompagnement en lien avec l'habitat :

- Les permanences habitat, regroupant l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement), Soliha (accompagnement pour les travaux d'accessibilité et de rénovation énergétique), Synergies (accompagnement aux travaux de rénovation énergétique), le CAUE (conseil architecturaux) au siège de la CCMA à Pré en Pail Saint Samson, chaque 2e mardi après-midi du mois.
- Les permanences Rénov'habitat, avec Synergies (accompagnement aux travaux de rénovation énergétique), au pôle administratif de la CCMA à Villaines la Juhel chaque 3e mercredi du mois et aux maries de Saint Pierre des Nids et Javron les Chapelles en alternance le 4e mardi du mois.
- Un financement de 200 € pour la réalisation d'audits énergétiques en vue de travaux de rénovation.
- Un accompagnement personnalisé (visite à domicile, conseil en travaux, recherche de financement)

Renseignements sur www.cc-montdesavaloirs.fr et auprès du conseiller Synergies.



France Rénov'
Mont des Avals

Solutions Habitat
au Mont des Avals

Service public gratuit de conseil et d'accompagnement aux particuliers

Information, permanences et accompagnements individuels pour votre logement

Mobilité, différents services à disposition des habitants !

La CCMA accompagne la mobilité des acteurs locaux, et développe de nouveaux projets ! Retrouvez toutes les infos de mobilité dans le guide mobilité ou sur le site internet de la CCMA.

L'autonome, service de location de voitures électriques ! Louez pour une heure ou une journée une voiture électrique pour vos déplacements du quotidien. Autonomie des voitures ? 300 km, permettant de se rendre facilement jusqu'à Alençon, Laval ou Le Mans. Tarifs : 5€ la ½ journée et 8€ la journée (+ 1€ de frais de réservation).

Renseignements:

<https://www.cc-montdesavaloirs.fr/me-deplacer-econome/>

AVELO, service de location de Vélos à Assistance Électrique !

Testez et adopter pendant 1 mois, 3 mois, 6 mois ou un an, un vélo à assistance électrique pour vos déplacements du quotidien !

Formulaire d'inscription et informations sur:

<https://www.cc-montdesavaloirs.fr/tous-a-bicyclette/#location>

Réso'Ap, partenaire pour les accompagnements et les déplacements solidaires.

L'association Réso'Ap recherche des bénévoles (au moins un par commune) pour l'accompagnement et les déplacements des personnes non-mobiles. Les bénévoles sont indemnisés et les bénéficiaires profitent de tarifs réduits grâce aux participations financières de la CCMA et du Département. Renseignements auprès de Réso'Ap au 02 43 39 44 49 ou contact@resoap.fr

Mobilité : Je me déplace au Mont des Avaloirs



INFOS PRATIQUES

Le transport à la demande s'adapte à votre vie

À compter du 17 janvier 2023, nouveau fonctionnement
du Transport à la Demande

Contactez Allo Aléop au 09 69 39 14 14



**Nouvelle
offre,
nouveaux
horaires**



Aléop SAVAT
PAYS
LOIRE

aleop.paysdelaloire.fr

L'info en + : à partir du 17 janvier 2023, le Transport à la Demande Aléop (ancien Petit Pégase) évolue.

Ce service de transport collectif sur réservation permet d'effectuer des déplacements de proximité au sein du territoire. Ce service fonctionnera donc du lundi au vendredi hors jours fériés et propose : un aller-retour par jour entre 7h à 19h sur réservation la veille avant 16h.

Pour tout renseignement, contactez Allô Aléop : 09 69 39 14 14 ou leop.paysdelaloire.fr

POLLENIZ

une association au service de la biodiversité.

L'association Polleniz est présente dans chaque département des Pays de la Loire.

La mission de Polleniz est d'agir pour la protection des végétaux. Cela passe par le tryptique protection, surveillance et lutte contre les espèces exotiques envahissantes et les organismes réglementés. Tout le monde peut adhérer et bénéficier des services de l'association : professionnels, collectivités, jardiniers amateurs, opérateurs de luttes collectives.

Polleniz accompagne les collectivités et particuliers sur différentes problématiques :

- **Chenille processionnaire** : Des campagnes de lutte collective sont organisées contre les chenilles processionnaires du pin et du chêne. Les particuliers, dont leur commune est adhérente à l'association, qui s'inscrivent sur le site de Polleniz peuvent bénéficier d'un traitement biologique de leurs arbres pour limiter les risques liés à ces chenilles (urtications, œdèmes, etc.).
- **Rongeurs Aquatiques Envahissants** : Polleniz anime et coordonne cette régulation grâce à son réseau de bénévoles piégeurs. En 2021, ils ont permis de capturer en Mayenne 17 248 RAE. Une régulation nécessaire pour limiter les dégâts aux berges et limiter les risques de propagation de maladies comme la leptospirose. Toute personne souhaitant devenir bénévole peut contacter Polleniz pour bénéficier de la formation adaptée.
- **Plantes invasives** : Polleniz propose son expertise sur les espèces invasives en réalisant des campagnes de suivi de l'Ambroisie à feuilles d'armoise et de la Berce du Caucase. Ces plantes présentent des dangers pour la santé, elles provoquent des brûlures, cloques, allergies, etc. Elles sont également des nuisances pour l'environnement de part leur propagation très rapide.

Polleniz c'est aussi un réseau de salariés et d'adhérents spécialisés dans les domaines de la protection des végétaux, de la biodiversité et des problématiques de santé publique, qui peuvent vous accompagner sur vos besoins d'expertises en santé des végétaux et en environnement.

Polleniz 53

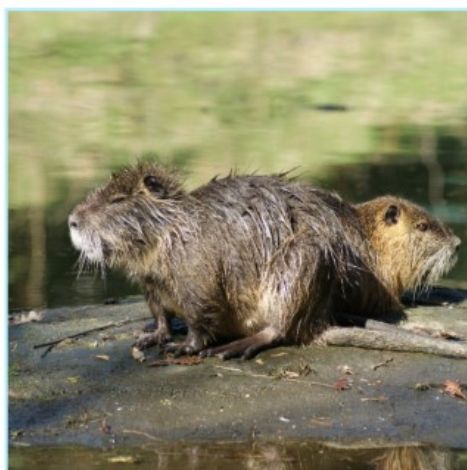
17 Boulevard des Manouvriers

53810 Changé

Tel : 02 43 56 12 40

Polleniz53@polleniz.fr

www.polleniz.fr



NEOEN - PROJET EOLIEN

Madame, Monsieur,

L'entreprise Neoen, qui porte le projet éolien sur le territoire des communes de Crennes-sur-Fraubée, le Ham et Villaines la Juhel, est une entreprise française qui développe, construit et exploite ses parcs éoliens et garantit à ce titre, sa présence tout au long de la vie du parc. C'est par exemple le cas sur le parc des Avaloirs de la commune de Pré-en-Pail / Saint-Samson.

Le projet de la Fraubée a repris en 2019 par une phase d'étude de faisabilité pour la réalisation d'un parc éolien sur le territoire des trois communes. Une phase de concertation de deux ans s'est déroulée entre 2019 et 2021. Celle-ci a permis de présenter la zone d'étude, initialement très vaste, puis de l'affiner au regard des expressions et contraintes recueillies.

Les conclusions des études, les remarques des élus et des participants aux actions de concertation qui se sont tenues à plusieurs reprises sur le territoire des communes concernées, ont permis de mettre en place une analyse multicritères. Celle-ci avait pour but de choisir le meilleur emplacement pour les éoliennes. C'est ainsi que le projet est aujourd'hui constitué de trois éoliennes situées à l'ouest de la D13 et au nord de la Fraubée : un emplacement qui tient notamment compte du paysage et de la biodiversité du site. Des actions comme le comité de suivi, listées dans le rapport de conclusion de la concertation, pourront être mises en place lors des prochaines phases du projet où à la demande des habitants des communes.

Suite à la guerre en Ukraine et à la prise de conscience de notre perte de souveraineté énergétique, une loi visant à accélérer le déploiement des projets d'énergies renouvelables a été votée courant janvier 2023 permettant notamment de faciliter leur insertion sur un territoire. Parmi les leviers d'accélération proposés, il y avait par exemple la mise en place de systèmes spécifiques de retombées financières pour les riverains des parcs éoliens. Par ailleurs, l'éolien en France est une énergie compétitive qui permet déjà des retombées financières conséquentes pour les territoires, dont notamment les communes et les communauté de communes, mais également pour l'État. Dans ce contexte de flambée des coûts de l'électricité, le bouclier tarifaire mis en place par le gouvernement est aussi financé par les gains générés par les centrales éoliennes françaises.

Pour toutes questions, merci de revenir vers M. Auneau Stéphane de la société Neoen qui pourra répondre à toutes vos questions.

Stéphane Auneau,

Chef de projet

Neoen

T : 07.86.10.40.64

Mail : stephane.auneau@neoen.com



Les séniors face à la délinquance

Les personnes âgées sont plus fragiles et de ce fait plus exposées aux délinquants, qui n'hésitent pas à agir par ruse.

Il convient donc qu'elles redoublent de vigilance en respectant des conseils simples.

Quels sont les risques ?

Vous êtes particulièrement exposés aux :

- cambriolages.
- escroqueries
- abus de faiblesse.
- pickpockets.
- vols à l'arraché.
- arnaques sur internet.

Si vous êtes victime :

- N'opposez aucune résistance votre vie est plus précieuse que vos biens.

- En cas d'agression, criez pour attirer l'attention des autres passants.

- Tentez de mémoriser le maximum de détails concernant les éléments physiques de votre agresseur et contactez au plus vite la police ou la gendarmerie pour déposer plainte.

En cas d'urgence composez le



pour contacter la
Gendarmerie ou la Police

Les numéros utiles :

Numéro d'urgence : 112
Pompiers : 18
SAMU : 15
Mon médecin :
Ma mairie :
Le gardien d'immeuble :
Mes voisins :
.....
.....

Carte de crédit perdue ou volée :

0 892 705 705

Opposition chéquier :

0 892 683 208

Conseils pour prévenir les actes de délinquance

Fiche d'informations

Les séniors face aux risques de délinquance



Ne pas rester isolé chez soi :

- La solitude est un facteur qui augmente votre insécurité. Participez à la vie associative et créez autour de vous un groupe de personnes susceptibles de vous assister au quotidien.

- Etablissez la liste de tous les numéros utiles en cas d'urgence et gardez toujours à proximité de vous un téléphone.

- Les personnes les plus dépendantes peuvent avoir recours à une société de téléassistance.

- Lorsqu'une situation vous semble inhabituelle n'hésitez pas à contacter votre mairie, la police municipale ou les forces de l'ordre. Ils sont là pour vous conseiller et vous aider.

Les gestes de prudence :

- Fermez à clé votre maison même lorsque vous êtes à l'intérieur. Ne laissez jamais la clé dans la serrure d'une porte vitrée.

- De nuit, en période estivale évitez de laisser les fenêtres ouvertes surtout si elles donnent directement sur la voie publique

- En cas d'absence ne laissez pas vos clés sous le paillason ou sous un pot de fleurs. Confiez les à une personne de confiance.

- Faites installer sur votre porte un œilleton et un entrebâilleur.

Partenaire de votre sûreté



- Entreposez vos outils et les échelles dans des locaux fermés.

- N'inscrivez que votre nom sur la boîte aux lettres, évitez les termes « veuf », « veuve », « madame » ou « mademoiselle »

Vos déplacements à l'extérieur :

- Ne transportez pas d'importantes sommes d'argent ou de bijoux trop voyants.



- Faites vous accompagner d'un ami ou d'un parent pour aller faire des retraits d'argent.

- Si vous avez le sentiment d'être suivi entrez dans un lieu animé.

- Lorsque vous vous déplacez à pied, évitez les lieux isolés et sombres. Marchez face aux voitures au milieu du trottoir votre sac, fermé et tenu en bandoulière du côté opposé à la chaussée.

Une visite à votre domicile !!!

- Si vous ne connaissez pas la personne qui se présente à votre domicile n'ouvrez pas votre porte.

- Si votre visiteur se présente sans rendez-vous comme un agent du gaz, de l'électricité de la poste ou de tous autres services connus, demandez lui sa carte professionnel ou son ordre de mission.

- Vous pouvez dans ce cas effectuer un contre appel en utilisant le numéro de téléphone figurant sur votre facture et solliciter un nouveau rendez vous.

- Si votre interlocuteur se montre insistant ou menaçant contactez la police ou la gendarmerie.

- Ne vous laissez pas attendrir par des propos qui n'auront pour but que de détourner votre vigilance.

Pour en savoir plus :

* Le guide : Séniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes.

* La fiche conseils : Lutter contre les cambriolages

Sur le site :

<http://www.referentsurete.com>





ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

<u>Nom</u>	<u>Date de naissance</u>
HOREAU Capucine	04 février 2022
DELEVALLEE Thaïs	11 mai 2022
LIGEON Thalia	20 septembre 2022
MIGNON Soline	11 novembre 2022

Les naissances dont les parents n'ont pas souhaité de publication dans la presse n'apparaissent pas

MARIAGE

RAMON Thomas & DEMAS Ophélia 2 juillet 2022
LAVALEUR Pascal & BARBIER Marina 29 décembre 2022



LAVALEUR Pascal & BARBIER Marina



RAMON Thomas & DEMAS Ophélia

DÉCÈS

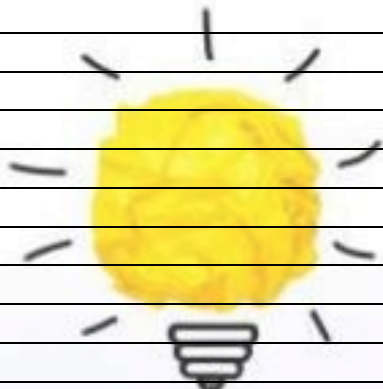
<u>Nom</u>	<u>Date de décès</u>
THUAULT Denise	21 octobre 2022
REBOURS Marie-Thérèse	15 novembre 2022

TRANSCRIPTION DE DECES

<u>Nom</u>	<u>Date de décès</u>
RALU Marie-Thérèse	20 février 2022
BARRE Michel	17 août 2022
BRINDEAU Roland	19 août 2022

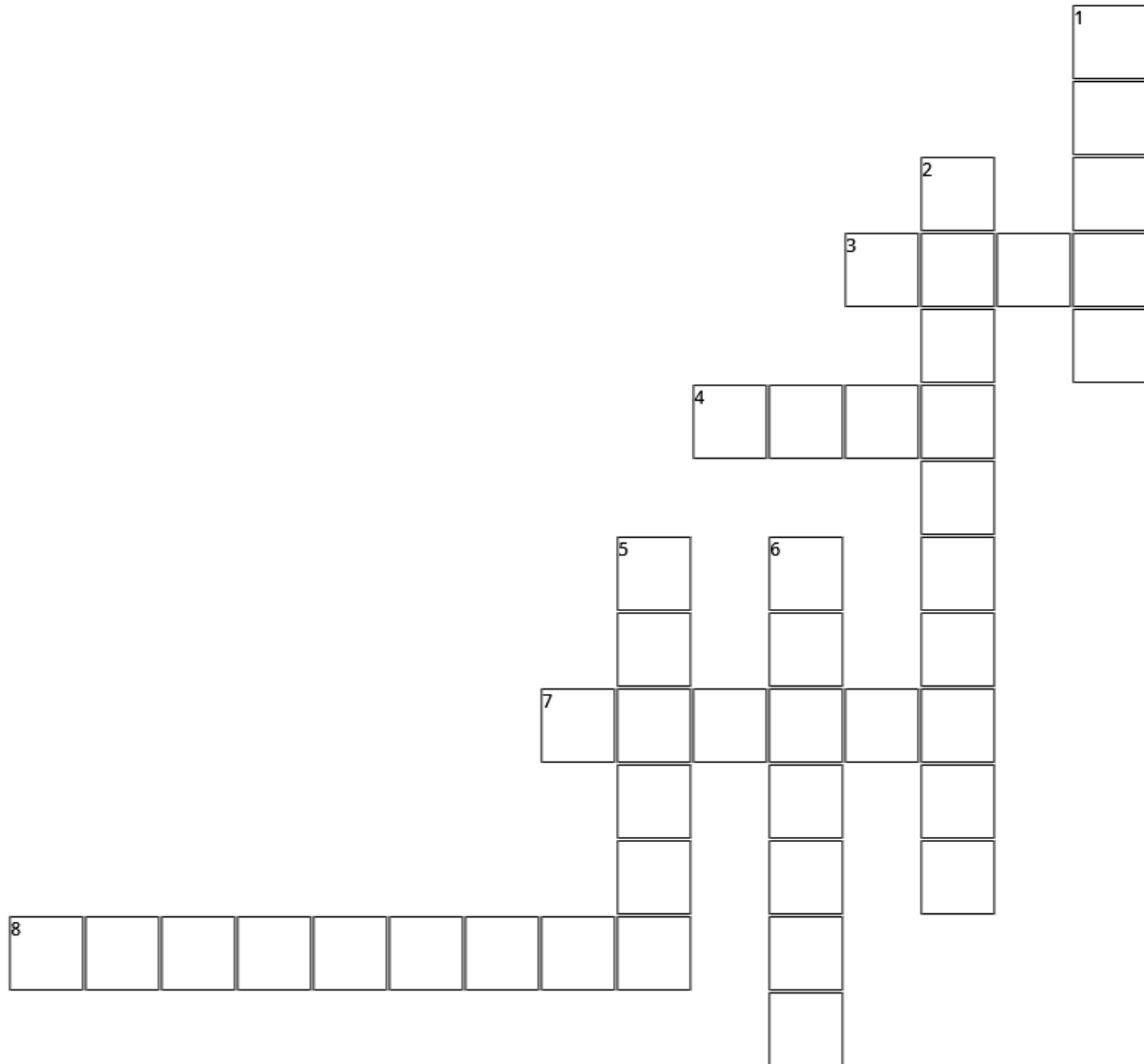


Vous pouvez également faire passer cette fiche par un élu municipal.

A yellow lightbulb with rays emanating from it, symbolizing an idea or inspiration.

LE COIN JEUX

LE HAM



Horizontal

3. je me situe sur le blason de la commune
4. Le train en provenance de Mayenne s'y arrêtait
7. On me trouve au bas de la butte
8. J'ai été découverte en 2021 par Mayenne Nature Environnement

Vertical

1. Espace de détente pour petits et grands
2. ma première structure a été montée en 2021
5. Le Ham est une commune ...
6. Bernard CHARDON en est à l'origine

LE HAM

B	G	U	I	N	T	R	A	M	U	R	O	S	B
R	L	D	S	E	N	T	I	E	R	S	H	I	G
J	Y	I	F	Q	H	F	G	Q	D	J	R	W	J
H	H	J	C	U	I	E	Z	Z	G	N	I	L	W
G	A	S	V	G	T	O	U	R	B	I	È	R	E
Y	G	G	P	M	T	I	K	M	P	J	F	J	B
Z	Q	M	A	Y	E	N	N	E	N	B	Q	N	J
É	G	L	I	S	E	R	K	K	É	T	A	N	G
E	O	D	C	T	V	I	T	R	A	U	X	K	K
M	G	A	R	E	Q	K	V	A	O	T	Z	D	R
D	S	K	T	R	U	I	T	E	S	U	P	R	E
M	H	N	G	Y	U	A	V	A	L	O	I	R	S
R	U	R	A	L	I	T	É	M	A	A	F	I	M
Q	H	P	S	K	Q	G	R	O	T	T	E	F	O

avaloirs	gare
grotte	intramuros
mayenne	ruralité
sentiers	tourbière
truites	vitraux
église	étang

En 2020, il avait été proposé comme activité aux enfant, de dessiner le plus bel endroit, selon eux, dans la commune, le plus beau dessin devait être publié ... Le voici!

Mathis RENAUD avait 11 ans lorsqu'il a fait le dessin ci-dessous. Bravo!



On vous propose, de renouveler l'activité,...

Chaque enfant peut nous faire parvenir son dessin en Mairie jusqu'au 1er avril,.

Tous seront affichés en Mairie pendant 1 mois, et les plus beaux seront dévoilés dans le prochain bulletin municipal ...

A VOS CRAYONS!





Directeur de la publication : Madame Diane ROULAND, Maire.
Conception et mise en page : Madame Nathalie THIBAUT, Secrétaire de Mairie,
avec le soutien de Madame Alexandra FONTAINE, 2ème Adjointe.
Dépôt légal janvier 2023—Imprimé en France